

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté modificatif n° 1214/BPE 21 JUILLET 1965

n° 1214/BPE 21

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 01/09/1965

Date de publication
21 juillet 1965

Date du numéro
1 septembre 1965

TEXTE INTÉGRAL

L'article 2 de la décision 67/BPE du 15 janvier 1965 mettant M. Suzzoni Jean, attaché de la FOM. de 1° classe 1er échelon à la disposition du Commandant de Cercle de Djibouti, est complété ainsi qu'il suit : Au lieu de: M. Suzzoni Jean, attaché de la F.O.M. de 1re classe 1er échelon, en service aux Finances territoriales, est mis à la disposition du Commandant de Cercle de Djibouti en remplacement de M. Larré Jean. Lire : M. Suzzoni Jean, attaché de la F.O.M. de 1re classe 2e échelon, en service aux Finances territoriales, est mis à la disposition du Commandant de Cercle de Djibouti en remplacement de M. Larré Jean, pour servir en qualité d'adjoint.